

COMMUNE D'ARSURE-ARSURETTE – 15 rue d'Arsurette -39250 ARSURE-ARSURETTE

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 NOVEMBRE 2025 à 20h30**

Présents : Mme ROUSSET Catherine, M. BURLET Laurent, M. ROUSSET Thierry, M. MICHAUD Jacques, Mme FRANCOIS Roselyne, Mme AUDUBERTEAU Léonie, Mme PIERQUIN Isabelle, M. AGENON Antony, M. CALONNE Teddy

Absents/excusés : M. VUILLERMOZ Raphaël

Secrétaire de séance : Mme AUDUBERTEAU Léonie

Vente de terrain:

Julien Girod souhaite acquérir du terrain communal devant sa propriété.
Le dossier est à l'étude afin de trouver un compromis commun.
Le terrain sera vendu au prix de 3,50€/m², les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Licence IV

Madame Bousson Clairette ayant pris sa retraite, elle met en vente la licence IV dont elle est propriétaire.

La commune ne se positionne pas sur l'achat de cette licence.

Participation employeur à la mutuelle des employés

Dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire, les obligations réglementaires évoluent et, depuis le 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de proposer à leurs agents une solution de Prévoyance et de Mutuelle santé.

Pour ce qui concerne la Mutuelle santé le système proposé est le suivant : un système de labellisation dans lequel l'employeur n'effectue aucune opération de sélection entre les différents opérateurs.

L'agent choisit un contrat pour couvrir le risque santé. Il justifie de l'adhésion à un contrat labellisé et perçoit, à ce titre, la participation employeur mise en place au sein de la collectivité.

Il est proposé que les montants de participation soient les suivants :

- 35 € brut mensuel pour l'agent,
- 10 €brut mensuel par enfant assuré sur ce contrat (jusqu'aux 20 ans de celui-ci).

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février 2026.

Marie-Ange Burlet est recrutée comme agent recenseur. Sa rémunération est fixée à 212,00€ net.

COMMUNE D'ARSURE-ARSURETTE – 15 rue d'Arsurette -39250 ARSURE-ARSURETTE

Renouvellement des baux communaux :

3 baux communaux (anciennement ceux du CCAS) arrivent à échéance en 2025. Ils sont renouvelés à l'identique pour 9 ans.

- GAEC Cart-Pellier : 2ha86
- GAEC de la Charlette : 3ha14
- GAEC le Bayard : 65 a

Tarifs chalet des Arches 2026 :

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026

Locations du chalet des Arches (poubelles comprises) :

	<i>Salle avec cuisine :</i>		<i>Salle sans cuisine :</i>		<i>Bar</i>
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	la journée
Habitants de la Commune d'Arsure-Arsurette et associations cantonales	260 €	375€	180€	235€	50€
autres demandeurs :	310€	435€	220€	305€	60€

Pour les associations qui souhaitent pratiquer une activité sur le long terme, le tarif est fixé à 12€ la séance d'1h à 2h.

Pour les associations communales, le tarif de location habituel est divisé par deux, plus une location gratuite annuelle.

Tarifs eau 2026 :

A compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs de l'eau seront les suivants :

Part revenant à la commune :

- Abonnement : 50€ pour l'année
- Prix du m3 : 1,05 € le m3

Part revenant à l'agence de l'eau :

- Taxe performance des réseaux : 0.0192€/M3
- Taxe sur la consommation d'eau potable : 0.39€/M3
- Taxe prélèvement sur la ressource en eau : 0.046€/M3

Questions diverses :

- Réglementation pour la protection des données : le conseil municipal décide de signer une convention avec le centre de gestion 54 pour 30€/an afin de se mettre en règle avec cette réglementation.

COMMUNE D'ARSURE-ARSURETTE – 15 rue d'Arsurette -39250 ARSURE-ARSURETTE

- Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :
 - 300,00€ pour l'année au club du 3^{ème} âge de la Haute Joux (50€ par personnes d'Arsure)
 - 50€ à l'Association bel Age de Nozeroy (EHPAD de Nozeroy)
 - Des colis d'une valeur de 50^e seront offerts aux 2 personnes placées en foyer à Aromas.
- Le Maire fait le point sur les raccordements en eau pour les maisons en travaux : un compteur est posé et l'abonnement facturé dès le début des travaux (même si la maison n'est pas encore habitée).
- Les travaux du bâtiment abritant l'abri bus et la future bibliothèque sont bientôt terminés. Afin de remercier toutes les personnes qui interviennent bénévolement sur la commune, un repas sera organisé.

A Arsure-Arsurette, le 2 décembre 2025
Le Maire, ROUSSET Catherine